



**Séance extraordinaire du conseil municipal
26 février 2019 à 17 h 00
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
M. Daniel Cantin, conseiller municipal
M. Jacques Gariépy, maire
Mme Véronique Martino, conseillère municipale

SONT ABSENTS

Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Mme Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Approbation – Grille de pondération - Conception, planification et réalisation d'un bâtiment d'entrepôt – 2019-GE-06 - RETIRÉ
 - 2.2 Dépôt - Rapport du maire - Cas de force majeure - Décret de dépenses – Déneigement de toitures des immeubles municipaux
 - 2.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 481-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 240 000 \$ pour des travaux d'infrastructure d'aqueduc et de pavage sur le chemin Alpin
 - 2.4 Adoption - Règlement d'emprunt 477-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 1 800 000\$ pour la réfection du chemin du Lac-Millette
 - 2.5 Adoption - Règlement d'emprunt 478-2019 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 350 000 \$ pour le PRR en secteur non-urbanisé 2019 visant les chemins du Faisan, du Lac-des-Becs-Scies Est et du Geai-Bleu
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 26 février 2019 soit adopté tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2.1 APPROBATION – GRILLE DE PONDÉRATION - CONCEPTION, PLANIFICATION ET RÉALISATION D'UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE – 2019-GE-06 - RETIRÉ

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

2019-02-105 2.2 DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE - CAS DE FORCE MAJEURE - DÉCRET DE DÉPENSES – DÉNEIGEMENT DE TOITURES DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport motivé du maire portant sur un décret de dépenses pour un cas de force majeure.

2019-02-106 2.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 481-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 240 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE D'AQUEDUC ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN ALPIN

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement 481-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 240 000 \$ pour des travaux d'infrastructure d'aqueduc et de pavage sur le chemin Alpin sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

2019-02-107 2.4 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 477-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 800 000\$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-MILLETTE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire effectuer des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de pavage et de trottoirs sur le chemin du Lac-Millette entre le chemin Jean-Adam et l'avenue Saint-Denis;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et, à cet égard, prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 1 800 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 février 2019;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt numéro 477-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 1 800 000 \$ pour la réfection du chemin du Lac-Millette, soit adopté.

2019-02-108 2.5 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 478-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 350 000 \$ POUR LE

PRR EN SECTEUR NON-URBANISÉ 2019 VISANT LES CHEMINS DU FAISAN, DU LAC-DES-BECS-SCIES EST ET DU GEAI-BLEU

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire effectuer des travaux de réfection routière visant les chemins du Faisan, du Lac-des-Becs-Scies Est et du Geai-Bleu;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et, à cet égard, prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 1 350 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 février 2019;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt 478-2019 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 350 000 \$ pour le programme de réfection routière en secteur non-urbanisé 2019 visant les chemins du Faisan, du Lac-des-Becs-Scies Est et du Geai-Bleu, soit adopté.

3 VARIA

2019-02-109 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 17 h 20

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière